

Vendée : la statue de Saint Michel sera finalement déboulonnée

Par [Amaury Coutansais-Pervinquière](#)

Publié hier à 16:29 ,

Mis à jour hier à 17:24

[Copier le lien](#)



Le Conseil d'État a rejeté le pourvoi en cassation des Sables-d'Olonne. L'aboutissement d'un long processus judiciaire.

«Triste Vendredi saint», a écrit dans un tweet Yannick Moreau, maire des Sables-d'Olonne en Vendée. Le Conseil d'État a rejeté le pourvoi en cassation de sa commune, après que la cour administrative d'appel a confirmé, en septembre dernier, que la statue de Saint Michel devait être retirée de la place où elle avait été installée. «C'est un déni de justice. Le Conseil d'État a considéré qu'il n'y a pas de sujet de droit», regrette l'édile auprès du Figaro. «La statue est dans le paysage sablais depuis des décennies, on aurait pu espérer a minima que le Conseil d'État se saisisse», ajoute-t-il.

«La tempête 'Woke' s'est abattue sur les Sables d'Olonne. Nous y sommes, la France de 2023 déboulonne ses statues», ajoute-t-il dans un communiqué. Yannick Moreau «prend acte de la décision car [il] respecte l'état de droit, mais [est] aussi un élu local qui [a] demandé l'avis des Sablais sur cette statue», plaide-t-il. Une votation avait été organisée en mars dernier : 94% des votants avaient approuvé le maintien de la statue. «Je dois trouver un chemin qui respecte le droit, énoncé par la plus haute juridiction administrative et la volonté populaire», explique l'édile qui assure avoir déjà «plusieurs pistes».

Un long processus judiciaire

Cette décision est l'aboutissement d'un long processus judiciaire. La statue, qui ornait le fronton de l'école libre Saint Michel avant qu'elle ne soit vendue, avait été reprise par la commune et installée sur le parvis de l'église. Ce que conteste l'association

vendéenne de la Libre-Pensée, au nom de la laïcité. En décembre 2021, le tribunal administratif de Nantes avait donné raison à l'association, mais Yannick Moreau avait fait appel.

La cour administrative de Nantes, en septembre 2022, enjoint à la municipalité de retirer *«cette statue du domaine public communal (...) dans un délai de six mois à compter de la notification du jugement»*. Yannick Moreau avait donc fait appel auprès du Conseil d'État qui a décidé ce vendredi ne rejeter ce pourvoi en cassation. *«C'est incroyable, qu'en France, la plus haute juridiction administrative ne considère pas qu'une statue fait partie de l'héritage culturel d'un quartier et d'une ville dont le blason arbore une vierge protectrice des marins»*, regrette l'édile.

Pour Yannick Moreau, les Sables-d'Olonne ont *«l'habitude des tempêtes»*, mais la décision du Conseil d'Etat est *«une tempête d'un nouvel ordre, celle du wokisme qui s'est abattue froidement et violemment sur une statue bien inoffensive»*.

La rédaction vous conseille

- [«Va-t-on débaptiser les 62 communes françaises portant le nom de Saint Michel?»](#)
- [«Touche pas à ma statue» : aux Sables-d'Olonne, plus de 1000 manifestants contre le déboulonnage de Saint-Michel](#)

Sujets

[christianisme](#)[Pâques](#)

À lire aussi

Menaces, poursuites, agressions... Le torchon brûle entre les néo-ruraux et les agriculteurs 🗡️

Les époux Balkany devant le tribunal pour la diffusion d'un photomontage sexuel

▶ [REGARDER LA VIDÉO](#)

Brav-M : que risquent les policiers encagoulés venus sur le plateau de Cyril Hanouna ? 🗡️

